



SYSTEMES

Les appareils de pointage

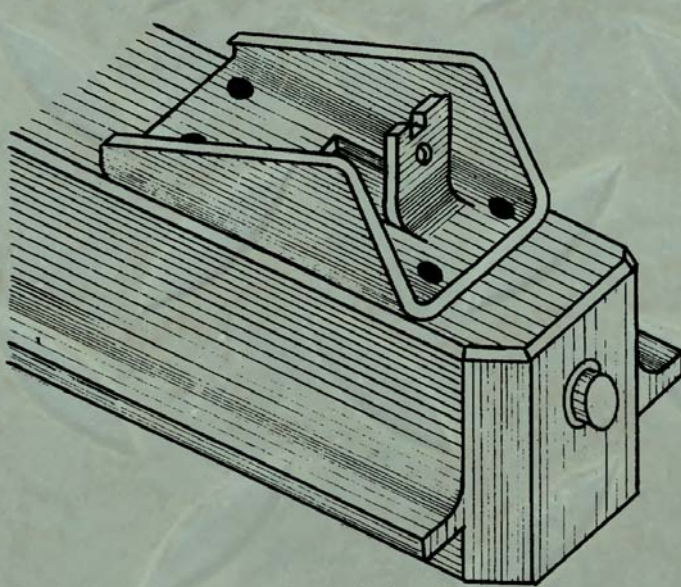


Fig. 58 - P.M. Thompson US M1A1 Oreilles de protection de la hausse

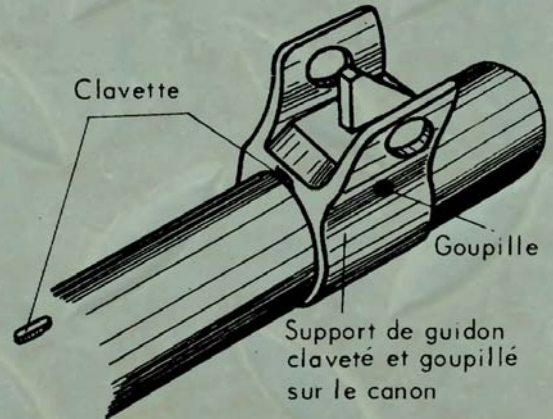


Fig. 59 - Guidon et ses oreilles de protection formant bloc USM1 Car.

Les qualités essentielles d'un appareil de pointage à tir direct sont la précision et le réglage.

La précision vient du type de l'appareil, la longueur de la ligne de mire ou de la grandeur de l'image dans la lunette, et de la fixité de l'appareil sur l'arme.

La fixité des organes de visée entraîne un ajustage précis des pièces (pas de jeu) et une liaison sérieuse, du pied de hausse, du guidon ou de la lunette sur les pièces fixes de l'arme.

Généralement, le guidon est monté par queue d'aronde, vis ou soudure sur le canon.

La hausse est généralement montée sur le canon ou sur la boîte de culasse par queue d'aronde ou soudure.

Il existe cependant quelques armes ou les organes de visées sont montés sur des parties mobiles : c'est le cas de la totalité des pistolets automatiques ou le cran de mire et guidon sont montés sur la glissière, en raison de leurs organisations particulières.

On rencontre aussi des hausses à œilleton ou à cran de mire montées sur des couvercles ou couvre-culasses, fixes pendant le

tir, mais très facilement démontables. Malgré les risques de déplacement de la hausse ; les avantages de ce montage : facilité de démontage, longueur de ligne de mire... les rendent très fréquents.

Les lunettes sont fixées à la boîte de culasse par l'intermédiaire d'un support, immobilisé par un verrou, une vis ou un serrage.



Systèmes ●► Appareils de pointage

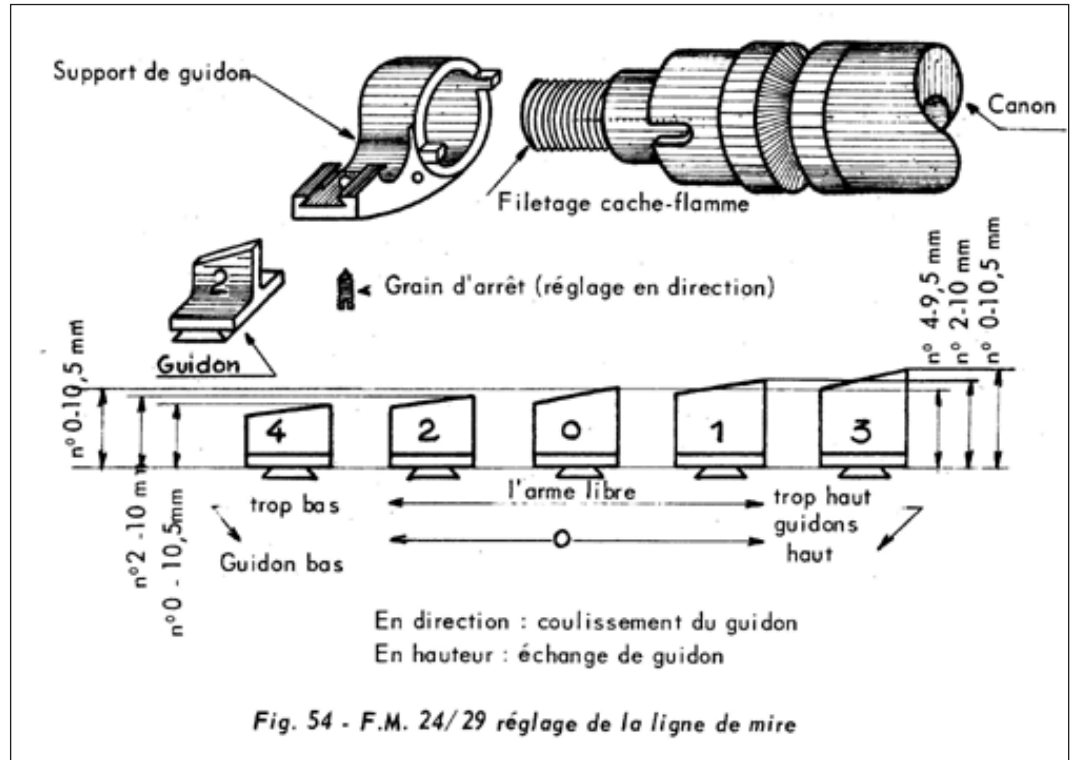
Réglage de l'appareil de pointage

Le réglage d'un appareil de pointage consiste à diriger la ligne de visée sur le point moyen des impacts, à chaque distance.

IL existe deux sortes de réglage :

Un premier réglage et du ressort du monte en manufacture.

Il consiste à régler l'appareil de pointage à une distance très courte sur un tableau type à chaque arme par simpleautage avec l'axe du canon.



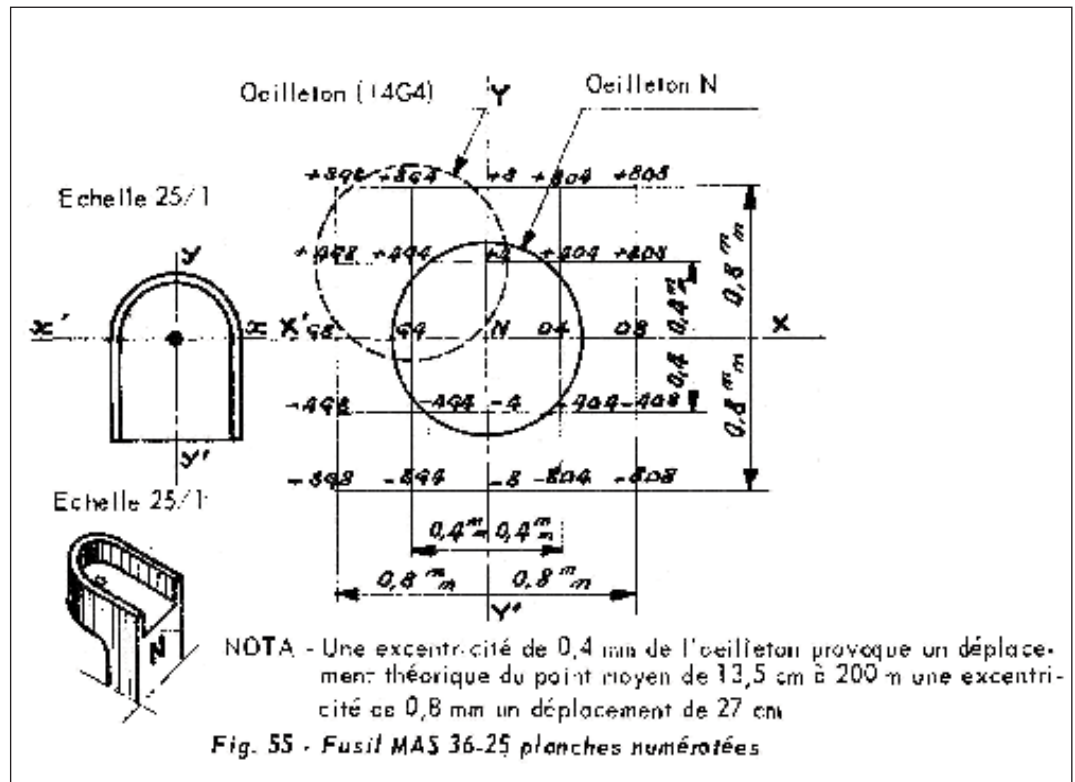
Le réglage de l'armurier se fait au stand par tir successif ou à l'aide d'un appareil optique spécial :

- en direction par coulissement du guidon sur queue d'aronde et immobilisation, après réglage, par grain d'arrêt ou soudure à l'étain.

- en hauteur par vissage ou dévissage, ou par échange de guidon numéroté. Il peut se faire par les organes de hausse, échange de planche de hausse numérotée.

Le dernier réglage intéresse le tireur qui peut améliorer le réglage de l'armurier, en réduisant les écarts par une contre visée.

●► Réglage par le guidon en armurerie



●► Réglage par l'ouilleton en armurerie.

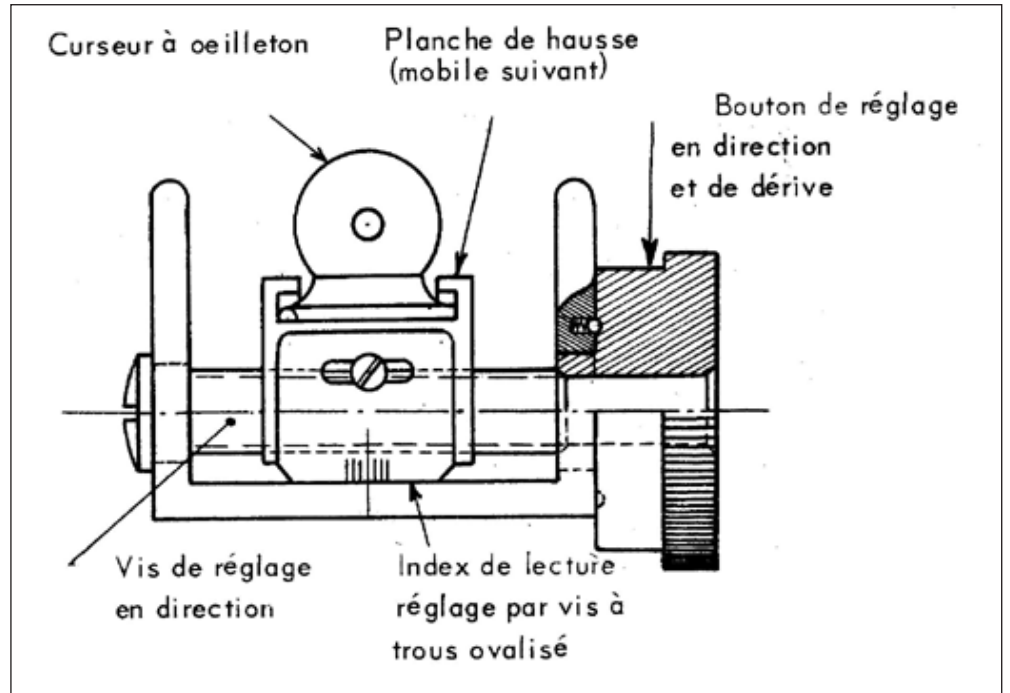


Systèmes •► Appareils de pointage

Le deuxième réglage est la hausse réglable par vis.

Elle est à la portée du tireur, ses avantages sont indéniables, si l'utilisateur connaît son métier.

Les organes réglables par le tireur ont toujours des graduations permettant le repérage du réglage.



•► US M1 Réglage du tireur

Le fusil SA modèle 49, a un oeilleton réglable en hauteur et en direction, grâce à deux vis de commande (Fig. 57).

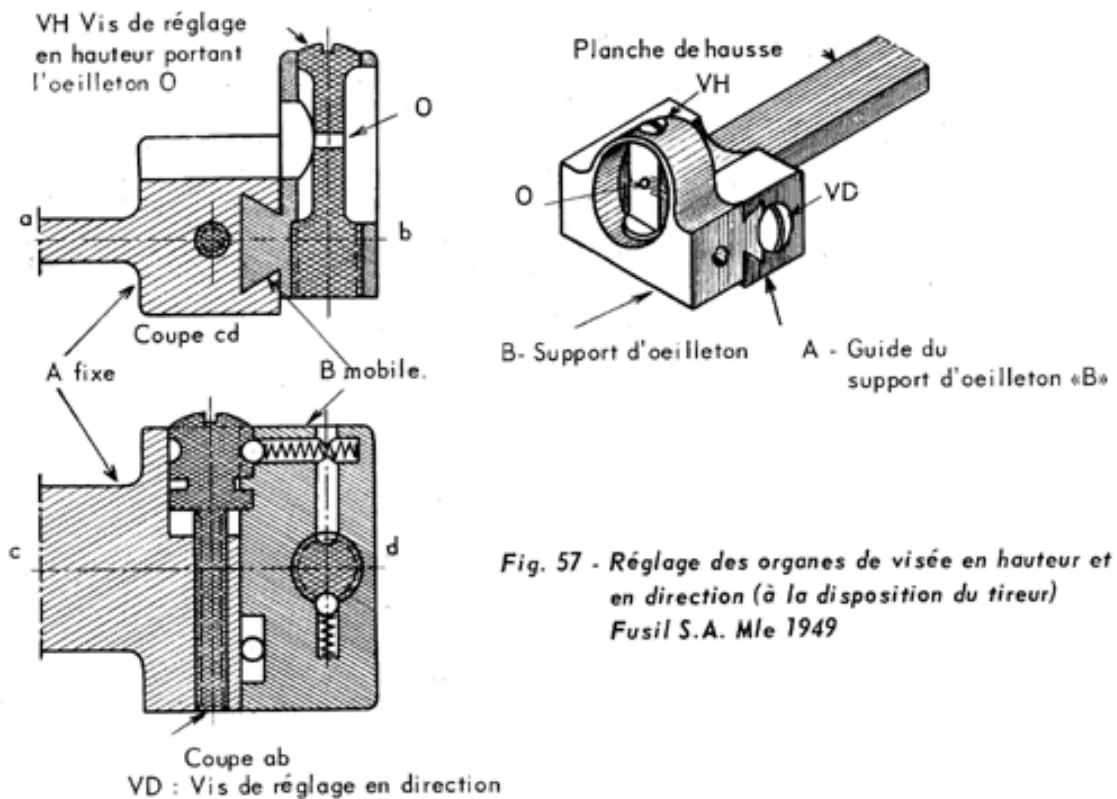


Fig. 57 - Réglage des organes de visée en hauteur et en direction (à la disposition du tireur)
Fusil S.A. Mle 1949

Le FSA 49/56 a un oeilleton réglable en direction et un guidon réglable en hauteur.

•► FSA MAS Mle 1949 Réglage du tireur



Systèmes •► Appareils de pointage

Protection contre les chocs

Les organes de visées sont souvent fragiles. Ils sont cependant toujours placés en relief. Ils sont exposés aux chocs, en particulier pendant les transports.

Afin d'éviter le dérèglement des armes, les constructeurs ont essayé, soit de diminuer la fragilité des organes de visée, soit de les protéger contre les chocs.

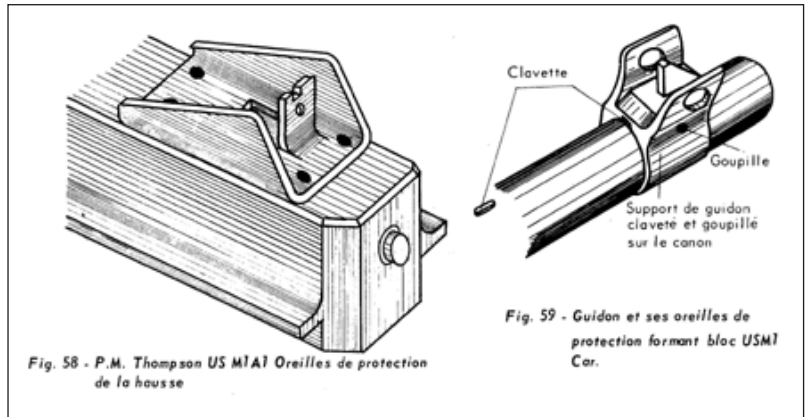
Le premier procédé conduit à des guidons et des systèmes de hausse aussi ramassés et aussi massif que possible. Mais il arrive que cette condition ne puisse être réalisée qu'aux dépens de la facilité d'emploi et de la précision du pointage.

Le deuxième procédé, protection des organes de visée par des oreilles en acier usiné ou des tunnels en tôle. Ces systèmes de protection sont indépendants de l'organe de visée qu'ils doivent protéger, et sont montés directement sur la boîte de culasse, sur le canon ou sur la grenadière.

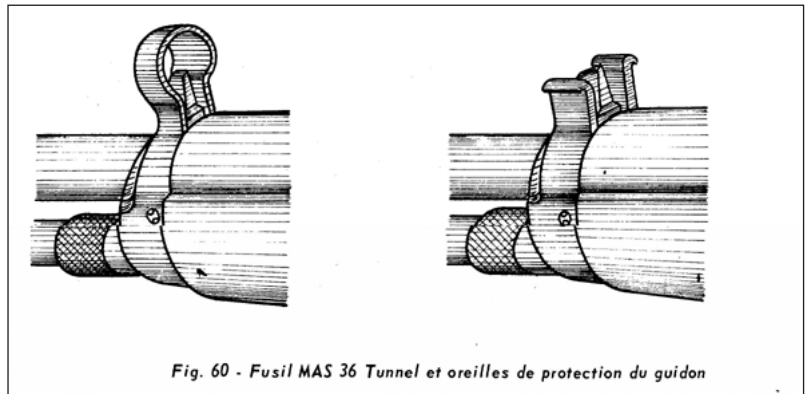
Les lunettes de pointage sont systématiquement démontées pour les transports et sont portées dans des étuis spéciaux en raison de leur fragilité.

Guy JOHO

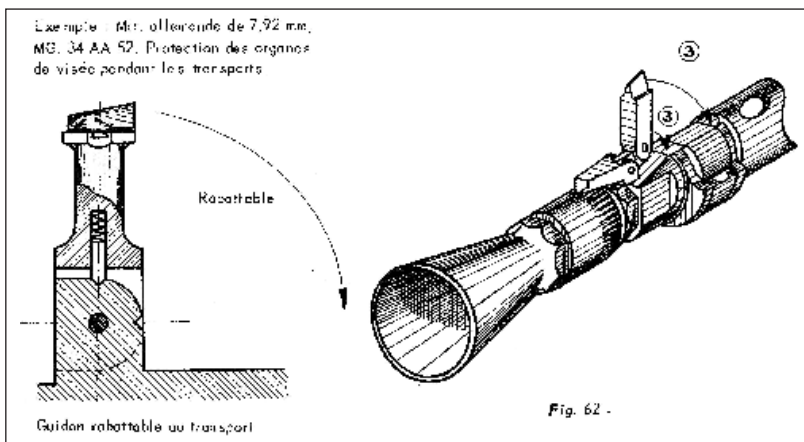
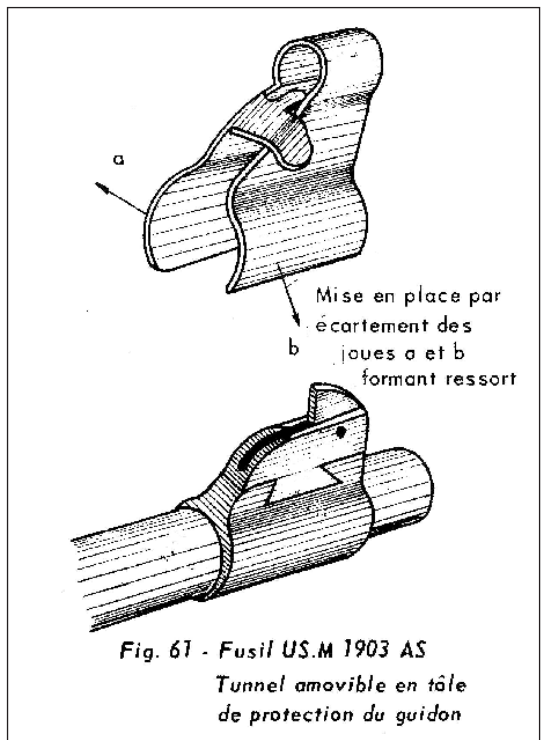
Crédit photos : G. Joho



•► Protection contre les chocs



•► Système de protection indépendant de l'organe de visée



•► Guidon rabattable pour le transport

•► Tunnel de protection amovible